

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
LIVRAISONS DE BETON ET MATERIAUX
26, RUE LAZARE CARNOT
POINT P – LAFARGE BPE – CIFFREO BONA
DEROGATION**

PROROGATION

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU notre arrêté n° 92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière et le stationnement et ses modificatifs,
VU notre arrêté n°654 en date du 04 octobre 2018, relatif aux livraisons précitées en objet,
VU notre arrêté n°115 en date du 22 mars 2019 concernant la prorogation de cette dérogation,
VU l'autorisation du permis de construire N° 083 009 17 T0019 délivré le 27/07/2017 par la commune de Bandol à Mme Claudia HALM et M. Franck GRIGNON pour la création d'une piscine avec terrasse et d'un garage– 26 rue Lazare Carnot à Bandol,
VU la nouvelle demande de prorogation datée du 21 mai 2019 de Mme Claudia HALM et de M. Franck GRIGNON (courriel : cpmhalm@yahoo.de et franckgrignon13@yahoo.fr) pour les entreprises :

- POINT P – sise : Quartier la Garduère – 83150 BANDOL
- LAFARGE BPE – sise : Quartier Val d'Aran – 83330 LE CASTELLET
- CIFFREO BONA – sise : Carrière du Tunnel – Le Port d'Aloi – 83270 SAINT CYR SUR MER,

CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des livraisons citées ci-dessus.

– ARRETONS –

ARTICLE 1° : Les mesures de notre arrêté n°654 en date du 04 octobre 2018 concernant la dérogation des véhicules poids-lourds supérieurs à 9 tonnes et dont le PTAC n'excède pas 19 tonnes des entreprises précitées pour se rendre au 26, rue Lazare Carnot sont prorogées jusqu'au:

VENDREDI 28 JUIN 2019

ARTICLE 2° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique «Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le

Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol.

28 MAI 2019



Pour le Maire
Valérie BOURON
8ème Adjointe
Déléguée à la Sécurité

Réf. : AP/